

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 04 avril 2011 à 20h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité et à la secrétaire Mme Ruchet, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 01/2011 relatif à l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance**
6. **Préavis municipal N° 02/2011 relatif à la réactualisation du statut du personnel communal**
7. Propositions individuelles

1. Appel

38 conseillers participent à la séance, 7 excusés,

2. Procès verbal du 13 décembre 2010

P 1935 finances : il manque un « 0 » à CHF 8'75'000.-.

P 1943 discussions : M. Martin demande de compléter ses dires par « afin de remplacer les terrains vendus ».

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Président

Avant toute chose : félicitations aux candidats du Conseil actuel qui se sont inscrits pour la prochaine législature, bravo pour leur réélection.

Voici quelques mots sur les élections communales :

72 personnes pour 50 places. Sur ces 72 candidats au conseil, 41 nouveaux noms. Le nombre de candidats à la Municipalité était aussi intéressant (8 personnes pour 5 places).

Pour le dépouillement : une équipe composée du bureau électoral au complet renforcé par Mmes Rosangela Buchet, Christine Dutoit

et Rose Mottier. Pour le dépouillement, une trentaine de jeunes a été convoquée, une moitié a œuvré le matin et l'autre moitié l'après-midi.

La journée s'est déroulée dans une ambiance agréable avec des personnes attentives et motivées. Merci encore à tous pour le gros travail de « comptage » effectué.

Pour la commune d'Etoy, le pourcentage de participation (33,37%) est, si l'on peut dire, « normal ». En comparaison avec certaines villes où la campagne électorale était plus musclée, le score n'est pas dérisoire (Lausanne 29 % - Renens 25,87%). Dans ces résultats, malheureusement, aucune personne de nationalité étrangère n'a pu franchir le cap.

Dans une édition du journal de Morges il a été prêté certains propos au Président du Conseil, propos non justifiés, n'ayant pas été interviewé par ladite journaliste. Néanmoins, il est à signaler que la présentation des candidats à la Municipalité souffrait par sa grande absence dans les journaux locaux. Pour les prochaines élections communales et si le Canton n'oblige pas à passer sous le joug des partis, il serait important de confier à une commission le soin de trouver, une formule juridiquement et éthiquement acceptable, pour la présentation des candidats au Conseil et à la Municipalité.

Une information importante : le 14 juin 2011, lors de l'assermentation par le préfet des conseillers et des municipaux, le bureau et les commissions seront réélus dans leur ensemble. Toutes les personnes qui sont occupées, soit au bureau soit dans une commission, doivent réfléchir à leur remplacement ou à leur réélection. Egalement, les personnes intéressées par une autre tâche au sein de ce Conseil doivent demander à un conseiller de les présenter et ceci également afin d'intégrer les nouveaux membres au sein de toutes les activités. Trop souvent il a été dit : « on a été trop vite..., on n'a pas eu le temps de réfléchir..., on aurait voulu pouvoir présenter une personne... » alors vous avez jusqu'au 14 juin à 16h45 pour vous préparer.

Et pour terminer le message du Président : La Municipalité s'est réunie cet après-midi avec M. Pierre de Mestral et il a été décidé de confier la syndication à M. Michel Roulet.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet Syndic

- Cheminement « chemin des Ecoliers – Rue d'Estuey » :

Mme et M. Addor – Amey ont porté le litige au Tribunal fédéral. La Municipalité est quelque peu désabusée par un tel acharnement à combattre un objet d'intérêt public.

- Parcelle N° 1161 propriété de M. Michel Delevaux :

La Municipalité a dénoncé le propriétaire de cette parcelle au Préfet pour dépôt de matériaux de démolition. Affaire à suivre.

- Gare :

Les travaux sont terminés, à part quelques détails de serrurerie. Les arrêts de bus sont regroupés au Sud de la gare depuis fin février. La Municipalité a reçu confirmation de la desserte à 30 min. par le RER dès mi-décembre 2011 (en tout cas du lundi au vendredi). C'est l'aboutissement heureux de plusieurs années de démarches. Le service de bus « Etoy gare – Lavigny – St-Livres » sera continu du lundi au vendredi entre 06h00 et 20h00 avec 1 course par heure et 2 aux heures de pointe du matin et du soir avec desserte à tous les arrêts.

b) M. Daniel Fiora, municipal

- Finances:

Comptes postaux et bancaires : CHF 1'907'000.- en notre faveur.
Débiteurs impayés (impôt foncier, taxes eaux épuration et divers) CHF 87'000.-.

Les résultats 2010 ont été à nouveau très positifs, ceci est surtout dû au fait de rentrées fiscales bien plus élevées que ce qui était programmé.

Impôt budgétisés CHF 6'556'000.- + arriérés CHF 2'375'200.-, moins acomptes reçus à ce jour CHF 3'063'000.-, soit un solde à encaisser de CHF 5'868'200.-, ce qui augure des rentrées fiscales plus élevées que celles budgétisées.

Les emprunts après remboursement de CHF 250'000.- en début d'année, se monte à CHF 8'375'000.-.

En ce qui concerne les impôts sur les droits de succession, un montant de plus d'un demi-million de francs pour 2011 vient d'être perçu, ce qui confirme votre vote lors d'un dernier conseil. Merci aux collègues municipaux d'avoir bien défendu ce projet.

- Routes :

Comme vous l'avez certainement constaté, l'arrêt de bus a été déplacé de la route de la Gare à la route de l'Industrie, sur la placette à côté du passage sous voie.

En ce qui concerne l'éclairage public, les têtes des lampes vont être changées à la route de la Gare ainsi que sur la place St-Jaques et au départ de la route du Jura ainsi qu'au collège de la Fin, car ce type de lampes n'existe plus et la nouvelle réglementation rend obligatoire, lors de déficiences, de changer le type d'ampoules. Un test sera fait sur le tronçon de la route de la Gare ainsi que sur la place St-Jaques avec un système de réduction de consommation (environ 50% pendant les heures de nuit, soit de 23h00 à 06h00).

- Police :

Après l'annonce, lors du dernier conseil, d'une situation « très calme », plusieurs cambriolages ont été déplorés. Actuellement, mis à part quelques déprédations (surtout des tags) pas de gros cas annoncés.

Espérant avoir communiqué de manière transparente et ouverte, M. Fiora reste volontiers à disposition pour répondre aux questions.

c) M. Roland Corthay, municipal

- Bâtiment administratif:

Changement de locataire : M. Joannes Didier, a donné son congé de l'appartement de 2 ½ pièces, pour fin février 2011. La nouvelle locataire, Mlle Garnier Elodie a pu s'installer début mars.

- Collège « Les Communaux » :

Des conditions climatiques ou un mauvais lestage d'une rangée de panneaux solaires on vu ceux-ci se retourner. La remise en état des panneaux se fera durant les vacances de Pâques, par le fournisseur ainsi que l'installateur.

- Collège « la Fin » :

L'étanchéité sur le toit plat de l'escalier a été refaite à neuf pendant les relâches de février. Les problèmes d'infiltration d'eau ne se limitant pas à la cage d'escalier, un devis pour le reste des toits plats de ce bâtiment a été demandé.

d) M. Louis-Daniel Martin, municipal

- Zones de protection de « Chanivaz » - recours Cornaz :

Suite aux essais de pompage de longue durée (printemps 2010) dans les 5 puits de captage de Chanivaz, le rapport de l'hydrogéologue mandaté a été présenté au responsable du SESA ainsi qu'aux communes de Buchillon et d'Etoy.

Il en ressort que les zones nouvellement redéfinies lors de ces essais seront quelques peu différentes par rapport à celles mises à l'enquête. Elles seront probablement plus étendues en certains endroits. Des essais de pompage complémentaires dans les PC 1, 2 et 3 ont été demandés et réalisés le mois passé, ceci afin de confirmer les conclusions du rapport du géologue.

Une nouvelle mise à l'enquête sera ainsi nécessaire. Elle est planifiée pour cet été.

- Zones de protection de la source Tronchin :

D'entente avec les services de l'Etat et la municipalité de Lavigny, un délai est fixé à la fin de cette année 2011 afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties.

- Service de défense contre l'incendie et le secours (SDIS):

Comme communiqué en séance du conseil du 21 juin dernier, la nouvelle loi sur le « Service de défense contre l'incendie et le secours (LSDIS) a été votée par le Grand Conseil le 2 mars 2010 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Dans le cadre de la régionalisation projetée pour ce SDIS, un groupe politique avait été chargé de rédiger des statuts pour cette nouvelle entité. Ce groupe a terminé ses travaux et le projet a été soumis pour approbation aux Municipalités des 32 communes concernées.

Il appartiendra maintenant de présenter ce projet, pour acceptation, par les autorités législatives. Un préavis sera soumis au Conseil pour la séance du 20 juin prochain.

5. Préavis municipal N° 01/2011 sur l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance

La parole est donnée à M. Charly Viquerat en remplacement de M. Jean-François Fischer (rapporteur de la commission ad hoc) absent.

M. Charly Viquerat lit les conclusions de la commission chargée de se prononcer sur le préavis N° 1/2011 fait à Etoy le 23 mars 2011.

La commission composée de M. Charly Viquerat, président, Mme Sophie Allegrini (excusée), Mme Yvonne Amstutz, M. Cédric Delétra et M. Jean-François Fischer, rapporteur, s'est réunie en date du 7 mars 2011, en présence du Syndic Michel Roulet et du Municipal Daniel Fiora qui sont remerciés pour leur disponibilité et explications.

En conclusion aux différents points mentionnés dans le rapport, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les décisions suivantes :

Le conseil communal d'Etoy

- ◆ Vu le préavis N° 01/2011 de la Municipalité
- ◆ Ouï le présent préavis
- ◆ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. de compléter l'article 6 de la proposition de règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance daté du 7 février 2011, comme suit : « La Municipalité désigne parmi le personnel assermenté, la ou les personnes autorisées à gérer l'installation de vidéosurveillance et à visionner les images »
2. de compléter l'article 7 de la proposition de règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, daté du 7 février 2011, comme suit « La Municipalité tient une liste publique et tenue à jour, des installations de vidéo surveillance en projet, ainsi qu'en exploitation sur la base du présent règlement. Cette liste mentionnera pour chaque caméra son emplacement, son but et ses horaires de fonctionnement.
3. d'adopter ce règlement avec les modifications acceptées
4. d'admettre que ce règlement entre en vigueur après son approbation par le Chef du Département de l'Intérieur

Discussion

Le Président remercie M. Viquerat et ouvre la discussion.

M. Payot demande pourquoi cette clause de besoin qui n'est pas nécessaire actuellement.

M. Fiora explique qu'il faut être prêt avec un règlement pour le jour où les choses se dégradent. Il n'est pas impératif aujourd'hui, mais il y a quand même déjà des dégradations constatées. Il n'est pas prévu de faire des frais maintenant, mais les articles seront prêts et ainsi il sera applicable dans l'instant.

Mme Hoyois demande si cela ne déplacera pas simplement les dégâts sur un autre endroit.

M. Fiora se réfère à la commune d'Aigle où la situation c'est nettement améliorée. Les caméras devront être installées dans des endroits publics afin d'essayer de maintenir les lieux entretenus par nos impôts.

M. Magnolay intervient sur plusieurs points :

- Est-ce que selon ce qui est noté dans le préavis, la Municipalité pourra entrer en matière sans demander l'aval du Conseil, mais simplement en l'incluant au budget ?
- Doit-on avoir l'aval du Canton ?
- Concernant le visionnement des enregistrements à qui est limité l'accès ?
- Par qui sont tenus le système et la mise à jour des enregistrements ?
- Comment sont détruits ses enregistrements ?

M. Fiora répond à ces préoccupations en informant que toutes ces dispositions ne sont pas pour demain mais pour que tout puisse être opérationnel le plus rapidement possible en cas de gros problèmes. Les enregistrements seront visualisés par le municipal responsable de la police. Les rapports seront faits directement par l'ordinateur qui gère les caméras. Ils seront automatiquement effacés par l'enregistrement de nouvelles images.

M. Roulet fait état des dégradations occasionnées entre Noël et Nouvel An. A chaque fois la gendarmerie demande si des caméras ont filmé les faits. Si plusieurs cas de délits sont constatés à intervalles réguliers la pose de caméras sera effective afin que l'on puisse identifier quelqu'un.

M. Grand, concernant le point 2, la pose de caméras aura un effet plus dissuasif que répressif. Alors la question se pose de savoir s'il faut mentionner des horaires ?

M. Viquerat explique que les motifs de faire modifier 2 conclusions ont été suggérés dans le souci que les images soient vues par des personnes assermentées. Les lieux (angles de prises de vues) et les horaires ont pour buts de donner une information complète de l'utilisation des caméras. Ça ne doit en aucun cas être des objets cachés. La population a droit à ces informations.

M. Jakob, le préavis municipal va avoir des incidences financières, il aimerait avoir un ordre de grandeur des coûts (investissement + surveillance).

M. Fiora évalue le coût à environ CHF 20'000.- par site (caméras fixes) et 3 sites au maximum sont prévus pour Etoy.

Mme Magnenat demande si la personne assermentée qui visionnera les images sera en rapport direct avec la gendarmerie ?

M. Fiora responsable actuel du dicastère de la police sera en rapport directement et uniquement avec la gendarmerie.

M. de Mestral qui n'a pas « d'atomes crochus » avec ce système de surveillance préférerait que les jeunes soient gérés par une approche plus préventive et d'investir plutôt nos finances dans des centres de jeunes et de leur offrir des activités afin de les occuper dans d'autres actions.

M. Fernandez relève qu'un centre des jeunes existe déjà à Etoy et il est très fréquenté, mais qu'il ne touche pas les adolescents (16/18 ans) concernés. Les ados qui s'amuse à détériorer le matériel public ne sont pas intéressés par les activités proposées par le centre.

M. Viquerat fait remarquer que la commission a noté que même si la municipalité dit mettre des caméras qui fonctionnent, celles-ci peuvent également être des leurres.

M. Cretegnny demande s'il est demandé de communiquer les lieux et horaires, est-ce que ces informations seront mentionnées sur les lieux même de surveillance ou ailleurs. Quand on parle de liste publique, qu'est-ce que cela veut dire ? Pilier public ? Site Internet ?

M. Roulet répond que les informations seront communiquées sur Internet, aux piliers ainsi que sur les lieux. Concernant les leurres, oui cela peut être dissuasif.

Mme Thury qui habite près du collège de La Fin, face au préau, informe que dès le début des beaux jours, des jeunes jouent (basket) jusqu'à 02h00. Ces caméras ne les dissuaderont pas.

M. Roulet l'informe que le bruit est assimilé au tapage nocturne et doit être dénoncé à la gendarmerie.

Mme Magnenat attire l'attention sur le dernier paragraphe de la page 1 où la commission parle de faire une réflexion sur d'autres moyens préventifs. Elle aimerait avoir des détails.

M. Viquerat donne pour exemple :
- ambiances sonores (ultrason – voir à Genève)
- éclairage (préau avec éclairage public)

La Municipalité accepte les conclusions de la commission.

Point 1 :

Celles et ceux qui acceptent de **compléter l'article 6 de la proposition de règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, daté du 7 février 2011, comme suit : « la Municipalité désigne parmi le personnel assermenté, la ou les personnes autorisées à gérer l'installation de vidéosurveillance et à visionner les images »** sont priés de l'exprimer en levant la main :

Avis contraire : -- Abstentions : 7 Accepté : 30

Accepté à la majorité.

Point 2 :

Celles et ceux qui acceptent de **compléter l'article 7 de la proposition de règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, daté du 7 février 2011, comme suit « la Municipalité tient une liste publique et tenue à jour, des installations de vidéo surveillance en projet, ainsi qu'en exploitation sur la base du présent règlement. Cette liste mentionnera pour chaque caméra son emplacement, son but et ses horaires de fonctionnement »** sont priées de l'exprimer en levant la main :

Avis contraire : 2 Abstentions : 11 Accepté : 24

Accepté à la majorité.

Point 3 :

Celles et ceux qui acceptent **d'adopter ce règlement avec les modifications acceptées**, sont priées de l'exprimer en levant la main :

Avis contraire : 1 Abstentions : 11 Accepté : 25

Accepté à la majorité.

Point 4 :

Celles et ceux qui acceptent **d'admettre que ce règlement entre en vigueur après son approbation par le Chef du Département de l'Intérieur**, sont priées de l'exprimer en levant la main :

Avis contraire : 1 Abstentions : 7 Accepté : 27

Accepté à la majorité.

6. Préavis N° 02/2011 relatif à la réactualisation du statut du personnel communal

La parole est donnée à Mme Veuthey rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions datées du 13 mars 2011.

La commission composée de M. Pierre de Mestral, président, Mme Loredana Suchet, M. Pierre-Alain Glauser, M. Daniel Turin et Mme Dominique Veuthey, rapporteur, s'est réunie le 22 février et le 8 mars afin d'étudier le préavis.

Elle remercie M. le Syndic Michel Roulet pour sa participation à sa première séance pour les réponses données aux questions relatives au nouveau règlement du personnel communal, à l'évaluation et à la nouvelle échelle de salaire des employés communaux.

La commission ad hoc propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le nouveau règlement du personnel communal d'Etoy dans sa 2^{ème} version corrigée par la Commission ad hoc.

- ◆ Vu le préavis N° 02/2011 de la Municipalité
- ◆ Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude du projet
- ◆ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter le nouveau règlement du personnel communal d'Etoy

Le Président remercie Mme Veuthey.

Discussion

Deux propositions de modifications :

Mme Praplan, art. 45 pour la naissance d'un enfant propose de mettre « 5 jours » sur la base de ce que donne le canton.

M. Christinat, art. 31 remplacé « par une personne de son choix ».

M. de Mestral : concernant la modification de l'art. 45, dit que la commission ad hoc s'y rallie avec bonheur.

Mme Hoyois, art. 8 sur la période d'essai, demande pourquoi il n'y a pas d'évaluation intermédiaire.

M. Fiora, répond que s'il est constaté des problèmes, ils sont étudiés immédiatement. Il n'est pas attendu la fin de la période d'essai, car étant en contact journalier avec les personnes, les différents sont traités directement.

Mme Hoyois, art. 55 concernant la maladie des enfants, comment comprendre l'art. si les deux parents travaillent à la commune.

M. Roulet répond que c'est au maximum 3 jours par cas (pas par année) et non pas par parents.

Mme Ray-Suillot, fait remarquer que sur le nouveau tirage, il manque l'article 68. Cela décale toute la numérotation ainsi que les références.

M. Demont, art. 3 se pose des questions sur la cohérence de la phrase « édicte un règlement à l'application du présent règlement »

M. Christinat suggère de mettre des « s » au mot « règlement »

M. de Mestral, explique ce passage comme étant un règlement qui a des sous ensembles.

M. Christinat, art. 19 concernant le cahier des charges propose de remplacer le « ou » par un « et » (suite à différentes discussions au sein de la commission).

M. Fiora s'étonne que les cahiers des charges n'aient pas été donnés aux commissions.

M. Olivet précise qu'une lettre d'engagement n'est pas un cahier des charges.

M. Roulet, les cahiers des charges ont été donnés plus tard car ils ont dû être mis à jour (en accord avec les employés).

M. Martin demande des explications sur la manière de calculer un salaire. Comment sont déterminées les classes et les zones ?

M. Roulet explique en se référant à l'échelle des salaires de l'Etat de Vaud. Par exemple un salarié engagé en classe 8 (fourchette 68667 min. – 99567 max.) aura une augmentation de salaire selon la zone (par ex. de 0 à 7 ans dans l'entreprise augmentation annuelle 1673 - de 8 à 16 ans = augmentation de 1144 et de 17 à 25 ans = augmentation de 800).

Mme Praplan, art. 76 au niveau juridique faut-il rajouter de se référer au CO et à la loi sur le travail.

Mme Ray-Suillot, si on se réfère à la jurisprudence du CO art. 10, on constate que cela implique la loi du travail.

Après consultation entre le Conseil et la Municipalité il est proposé 2 amendements appuyés par la commission ad hoc.

Art. 45 / C : passer de 2 à 5 jours (congé naissance)

Avis contraire : 3 Abstentions : 1 Accepté : 32

Accepté à la majorité

Art. 31 :par une personne de son choix

Avis contraire : 3 Abstentions : 1 Accepté : 32

Accepté à la majorité

Préavis N° 02/2011

Celles et ceux qui acceptent d'adopter le nouveau règlement du personnel communal d'Etoy avec les modifications apportées lors du Conseil du 04.04.2011

Avis contraire : -- Abstentions : 1 Accepté : 35

Accepté à la majorité.

7. Propositions individuelles

M. RoCHAT félicite M. de Mestral pour son élection à la Municipalité. Il espère qu'il pourra s'arranger pour trouver du temps pour œuvrer dans sa nouvelle fonction.

M. de Mestral répond qu'il avait des contrats avant son entrée en fonction mais qu'il fera tout son possible pour mener à bien son nouvel emploi du temps.

M. Delétra relève que le taux de participation aux dernières élections a été faible à Etoy et que 33% n'est pas satisfaisant. Il pense que cela est dû au problème de communications de la Municipalité (presse). Est-ce qu'il y a eu volonté de communiquer pour essayer d'attirer l'attention de la population ? Dans la presse, dans les dossiers « spéciales élections » il n'y avait rien sur la commune d'Etoy. Pour la prochaine fois il faudrait créer une commission pour la mise en place d'un système d'informations (contacts avec la presse – éditions de « tous ménages – site internet – et autres ... »).

M. Schlaeppi informe que la communication avec la presse n'a pas été évidente et cela s'est mal passé. Les résultats ont été communiqués en même temps que l'affichage aux piliers publics, mais la presse n'a pas joué le jeu. Le lendemain on pouvait lire sur le site internet de 24Heures : « résultats non communiqués ». Concernant l'information à la population, un « flyer » a été adressé à tous les ménages pour une séance d'information, sur 1'666 votants, seulement 33 personnes se sont déplacées. Cela reflète bien le peu d'intérêt pour ces élections.

M. Roulet reconnaît que le taux de participation est extrêmement bas. Pour les journaux, la liste des candidats avec les professions etc... a bien été transmise (telle qu'affichée aux piliers) à la presse, mais effectivement nous n'avons pas remplis leurs formulaires estimant que nos listes électorales étaient suffisamment complètes et claires. Un sondage rapide a été fait par rapport aux familles intégrées depuis très longtemps à Etoy et de ce panel il ressort que 60% de ces électeurs ont voté. Quand aux nouvelles familles résidants depuis seulement quelques années, ces personnes, souvent, ne votent pas pour les élections soit parce qu'elles sont satisfaites des autorités de leur village soit qu'elles ne désirent pas s'impliquer politiquement ou par manque d'intérêt. C'est bien souvent le cas avec les populations périurbaines.

Mme Hoyois propose que pour les prochaines élections les futurs municipaux fassent, comme M. Gmür l'a fait cette année, un « tous ménages » pour chaque candidat afin de se faire connaître de ses concitoyens.

M. Garonne fait remarquer que même dans les villes avec grand battage médiatique, le taux de participation est resté faible. Il trouve triste que les gens ne se déplacent pas pour voter. Cela se généralise en Europe alors que d'autres pays (actuellement) se battent pour une démocratie.

M. Fiora pense que 1/3 de vote ce n'est pas assez, pas représentatif. Comment faire ? Ouvrir des débats entre anciens municipaux et nouveaux ? Les nouveaux parlent souvent en termes : « je » alors qu'en séance de municipalité il y a 5 personnes. Les jeunes peuvent eux faire des « blogs ». Au moins dans la presse, cette année, il n'y a pas eu de différences entre les candidats, tous avaient la même tête.

M. Magnollay fait lecture d'une page d'un journal local, dans lequel il est dit : ...refus de transmettre.

M. Roulet répète ce qu'il a dit auparavant, les informations ont été transmises, mais leurs documents n'ont pas été complétés.

M. Delétra se demande s'il ne faut pas réagir vis-à-vis de ces quotidiens ?

Mme Hoyois aimerait des éclaircissements concernant la cantine scolaire.

M. Fernandez l'informe que pour les 3^{ème} et 4^{ème} années, la cantine scolaire est ouverte, depuis le 14 mars, au foyer de la salle polyvalente. Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école. A Etoy, ils font le trajet à pieds et à Buchillon un bus les prend en charge. Des activités sont faites après le repas.

Un accueil se met en place sous forme d'UAPE dans les locaux du collège de la Fin, dans l'ancien jardin d'enfants. Les autorisations pour ce local pour la rentrée d'août 2011 sont en attentes (AJEMA, SPJ, etc) et en plus des discussions sont en cours avec Mme et M. Allache. Avec ces deux entités il faudra encore voir la liste d'attente.

Pour l'accueil à la journée entière (avec école) il faut voir avec plusieurs possibilités de 9 à 76 % d'accueil. Les règles pour ces structures sont strictes, il faut 1 spécialiste pour 12 enfants avec les tarifs de l'AJEMA (montant dégressif).

Mme Hoyois trouve dommage que les enfants restent tout le jour dans un même lieu, dans un même cadre.

M. Fernandez se réfère au projet Armos qui prévoit, par cycle, que les enfants doivent être sur le même centre. Il faudra probablement construire des locaux.

Mme Hoyois s'inquiète des problèmes d'eau du collège, lors de fortes pluies, notamment l'eau qui entre dans la cuisine. Et pourquoi pas le carnotzet ?

L'assemblée ne demandant plus la parole, le Président rappelle :

Mardi 14 juin 17h00
Assermentation du nouveau Conseil

Les conseillers sortants sont invités à nous rejoindre à 19h30 pour une agape.

M. Daniel Grand lit une petite bafouille de remerciement à M. Fiora pour ses années passées à la Municipalité, texte plein de clins d'œil, plein d'humour et dans lequel il ressort que : **«les abris bus sont à Daniel Fiora ce que la pyramide du Louvre et à M. Mitterrand..... »**

Séance levée à 22h10

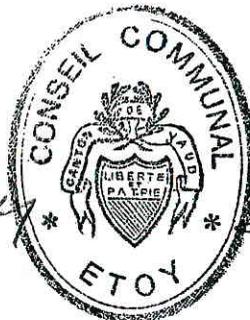
Prochain rendez-vous : lundi 20 juin 2011 à 20h00
Pour la dernière assemblée de cette législature

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi

La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz



Handwritten signatures of Jean-Marc Schlaeppi and Isabelle Vouillamoz.